



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Doubs – Canton de Besançon 1

Commune de **DANNEMARIE SUR CRETE**

ANNÉE 2023

**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2023**

**L’an deux mille vingt-trois, le 13 novembre à vingt heures,**

les membres du conseil municipal de la commune de Dannemarie sur Crête (15 membres en exercice) se sont réunis, après convocation en date du 6 novembre 2023, sous la présidence de M. Sébastien PERRIN, maire de la commune.

**Convoqués :** Mmes et MM. Sébastien PERRIN – François RAUSCHER – Martine LEOTARD – Cyril LINDEPERG – Delphine DOMBRET - Jean-Luc BARBIER– Adeline ALVES-COUTHINO - Pascal BILON - Benoit COELO – Estelle ECARNOT - Marie-Thérèse FIGUET – Vincent LEGUYON – Grégory PAUL – Mathilde COURTOIS- Camille RUAULT

M. Sébastien PERRIN a procédé à l’appel des conseillers municipaux.

**12 Présents :**

Mmes et MM Sébastien PERRIN – François RAUSCHER – Martine LEOTARD – Cyril LINDEPERG - Jean-Luc BARBIER- Benoit COELO - Marie-Thérèse FIGUET - Grégory PAUL - Mathilde COURTOIS – Delphine DOMBRET – Adeline ALVES COUTHINHO – Pascal BILON

**1 Procuration :**

Camille RUAULT a donné procuration à Delphine DOMBRET

**2 Absents :**

Estelle ECARNOT - Vincent LEGUYON

**Nombre de votants :** 13

**Préambule**

- Contrôle du quorum : 12
- Désignation du secrétaire de séance : Pascal BILON

**DÉLIBÉRATION 2023-28 :** Entrée au capital de Territoire 25

La commune de Dannemarie-Sur-Crête est engagée dans plusieurs projets structurants pour son territoire, destinés à faire émerger une offre d’habitat, de services économiques et d’équipements publics.

Territoire 25 est une Société Publique Locale (SPL) qui propose des services d’accompagnement au montage et pilotage de projets pour le développement des territoires.

La commune a la possibilité de rentrer au capital de Territoire 25 dans le cadre de l’augmentation de capital engagée.

Cette augmentation permet d’accueillir au sein de l’actionnariat de nouvelles communes qui ont d’ores et déjà des projets sans recours à des cessions de la part de GBM.

Sous réserve que le Conseil d’Administration de la SPL donne son agrément à l’entrée de la commune au capital, elle procédera à la vente de 200 actions d’une valeur nominale de 100 €, soit un montant global de 20 000 € dans le cadre de l’augmentation de capital engagée.

Cette décision permettra alors à la commune de Dannemarie sur Crête d’acquérir ces 200 actions.

DÉBAT ET VOTE

AUCUNE REMARQUE N'EST FORMULÉE

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,** souhaite que la commune de Dannemarie sur Crête souscrive au capital de la SPL Territoire 25.

par 13 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

Le secrétaire de séance

Le 13/11/2023



Le maire, Sébastien PERRIN

Le 13/11/2023

